

CTSD 7/09/2018

FSU (06 – fo (1) – UNSA (2) – CFDT (1)

IEN : Golbey (Mme Bizé), Remiremont (M. Queste), Neufchâteau et Vittel (M. Benoît), ASH (Mme Betis), Gérardmer (Mme Michel-Aubert), Bruyères (Mme Le Botlanne), Saint-Dié (M. Kehl)

Déclarations syndicales

La FSU a fait le choix de ne pas faire de déclaration préalable. Nous avons privilégié le contact avec les écoles qui nécessitaient une aide pédagogique. Sur 7 équivalents temps plein accordés 5 et demi ont été attribués à des écoles que le SNUipp-FSU88 a défendu.

De plus, les déclarations qui sont lues n'obtiennent pas de réponse du DASEN. Cette fois-ci encore nous avons eu droit à un cours sur la ruralité et un discours « moralisateur » sur le fait que les organisations syndicales ne sont pas assez positives. **Notre rôle n'est pas de féliciter l'institution sur ce qui fonctionne bien, mais bien de faire remonter les difficultés que rencontrent les collègues sur le terrain.**

Directeur académique

La baisse des effectifs est un état de fait. Les projections pour les années à venir confirment la baisse. C'est désormais « l'armature du département » qui est touchée : les communes de Remiremont, Mirecourt, Neufchâteau, Vittel perdent des élèves.

Si nous voulons avoir un état exact des effectifs, il faut que les écoles remontent les chiffres. Or, toutes ne le font pas à temps. Il est alors difficile de préparer une réunion comme celle d'aujourd'hui.

Ne pas être pessimiste : l'Education Nationale assure la rentrée des élèves. Elle demeure le seul service public à mailler entièrement le territoire. Malgré les changements réglementaires constants, elle garantit l'égalité et accueille tous les élèves. Nous avons « une obligation de moyens mais pas de résultat », car nous travaillons avec l'humain.

Un enjeu éducatif fort : quelle prise en charge le mercredi maintenant que la quasi-totalité des écoles est revenue à un rythme hebdomadaire à 4 jours ?

Approbation du PV du CT du 27/06

Interventions sur les situations dans les circonscriptions. La FSU a défendu toutes les situations remontées par les écoles.

Constat d'un manque d'aides humaines pour les enfants bénéficiant d'une notification MDPH.

Le DASEN se penche sur les places en IME : après avoir questionné l'ARS, le système s'avère « bouché » car les Vosges sont considérées comme un département bien doté. Or, il n'y a pas d'issue de logement pour les handicapés les plus âgés. D'où le manque de place pour les élèves qui y prétendent.

Les ajustements suivants sont faits :

circonscription	Poste	commune	Ecole
Bruyères	1	Corcieux	
Epinal	1/2	Epinal	Pergaud
	1/2	Dinozé	
Golbey	1	Capavenir	Gohypré
	1	Golbey	Centre
Gérardmer	1/2	Gérardmer	J.Macé maternelle
	1/2	Gérardmer	M.Curie
Neufchâteau	1/2	Coussey	
	1/2	Gironcourt-sur-Vraine	
Saint-Dié	1	Raves	

Le Dasen regrette le non respect de la sectorisation dans deux communes. Ces dysfonctionnements ponctionnent des moyens pédagogiques qui pourraient être redistribués. Pour la FSU, les écoles n'ont pas à pâtir de ceux-ci, mais institution doit donner les moyens pour y pallier !

Certaines écoles n'ont pas bénéficié d'ajustements : dans la mesure du possible, l'administration les assistera avec des enseignants sur poste de remplacement.

Elections professionnelles

Un arrêté fixera le nombre de sièges en CAPD en fonction du nombre d'enseignants et de leur répartition par grade du département.

L'arrêté sera présenté en CTA spécial du 19/09. Il sera envoyé aux organisations syndicales par les services départementaux.

Questions diverses

L'UNSA interroge sur la production de documents préparatoires aux instances. **Ils sont réalisés lorsque c'est possible.**

Publication des livrets d'évaluations CP-CE1 . **Ils seront imprimés par le ministère.**

La FSU rappelle aux IEN présents (tous sauf IEN EPINAL) que les enseignants exerçant sur 4 quarts de décharge sont dispensés des APC selon une recommandation du CHSCT départemental.

FSU : y a-t-il un nombre minimal d'élèves à prendre en charge lors des APC ? Une note aux directeurs fait apparaître entre 10 et 13 élèves par séance. **La réponse est non.**